



APPEL À PROJETS

Programme de Recherche à Impact pour la Guinée (PRIG)

Cycle 2026–2030

Jun 2026



Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) lance un appel à projets de recherche scientifique dans le cadre du Programme de Recherche à Impact pour la Guinée (PRIG).

Le PRIG constitue un mécanisme structurant de financement compétitif de la recherche appliquée, destiné à soutenir des projets scientifiques de haut niveau capables de produire des solutions concrètes aux défis économiques, sociaux, technologiques et environnementaux de la Guinée. Il s'inscrit dans les orientations stratégiques nationales, notamment le programme de développement socio-économique durable et responsable Simandou 2040, le PRODEG 2020–2029 et les politiques de développement du capital humain à travers Simandou Acedmy.

Pour ce premier cycle, le PRIG financera quatre (4) projets structurants constituant la première cohorte, mis en œuvre sur une durée de quarante-huit (48) mois, couvrant la période 2027–2030. La sélection se déroulera en deux étapes : un appel à notes conceptuelles, suivi d'un appel à propositions complètes réservé aux consortiums présélectionnés.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Guinée dispose d'importants atouts économiques dans les secteurs des ressources minières, de l'agriculture, de l'énergie et de la santé publique. Entre 2023-2024, les universités guinéennes comptaient 62 813 étudiants, dont 96,5 % au niveau Licence. Les effectifs en Master et Doctorat ne représentent que 3,5 %, reflétant un déficit structurel de chercheurs qualifiés. La valorisation durable des ressources du pays nécessite un renforcement significatif des capacités scientifiques nationales.

Le système national d'enseignement supérieur et de recherche fait encore face à plusieurs défis : une faible proportion d'enseignants titulaires de doctorat (21,78 %), une production scientifique limitée, des capacités de recherche insuffisamment structurées et un financement de la recherche représentant environ 3,5 % du budget du ministère en 2024.

Dans ce contexte, le PRIG vise à mobiliser la recherche scientifique au service des priorités nationales de développement, tout en renforçant les laboratoires, formant une nouvelle génération de chercheurs, favorisant l'innovation et renforçant les partenariats scientifiques internationaux.

2. Objectif de l'appel

Le présent appel vise à sélectionner et financer quatre projets de recherche appliquée à fort impact, portés par des consortiums scientifiques associant des





institutions guinéennes et des partenaires internationaux. Les projets retenus devront contribuer à :

- produire des connaissances scientifiques pertinentes pour le développement national ;
- développer des solutions technologiques adaptées aux réalités nationales ;
- renforcer les capacités de recherche des institutions guinéennes ;
- former des étudiants en Master et des doctorants par la recherche ;
- favoriser la valorisation et la diffusion des résultats scientifiques.

3. Domaines prioritaires

Les projets devront obligatoirement s'inscrire dans l'un des quatre domaines prioritaires suivants : (i) Mines et ressources naturelles, (ii) Agriculture et sécurité alimentaire, (iii) Santé publique et biotechnologies, et (iv) Energie et transition énergétique. Un seul projet sera financé par domaine.

3.1 Mines et ressources naturelles

- Optimisation des procédés d'extraction et de traitement des minerais ;
- Transformation locale des ressources minières ;
- Caractérisation et valorisation des métaux rares et substances stratégiques associés aux minerais exploités, notamment ceux exportés avec la bauxite ;
- Gestion durable des ressources naturelles et réduction des impacts environnementaux ;
- Réhabilitation et gestion des sites miniers ;
- Innovations numériques appliquées au secteur minier ;
- Toute autre thématique relevant du domaine jugée pertinente pour les priorités nationales de développement.

3.2 Agriculture et sécurité alimentaire

- Amélioration génétique des cultures vivrières et des rendements agricoles ;
- Production de semences améliorées ;
- Innovations agronomiques et technologies d'irrigation ;
- Amélioration génétique et valorisation de la race bovine N'Dama ;
- Réduction des pertes post-récolte et transformation agroalimentaire ;
- Développement de chaînes de valeur agricoles ;
- Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques ;





- Toute autre thématique relevant du domaine jugée pertinente pour les priorités nationales de développement.

3.3 Santé publique et biotechnologies

- Maladies émergentes et surveillance épidémiologique ;
- Innovations dans les systèmes de santé ;
- Recherche sur les stratégies d'amélioration de la couverture vaccinale et de l'accès aux services de vaccination ;
- Biotechnologies appliquées à la santé ;
- Valorisation scientifique de la pharmacopée et des ressources biologiques locales ;
- Toute autre thématique relevant du domaine jugée pertinente pour les priorités nationales de développement.

3.4 Énergie et transition énergétique

- Développement des énergies renouvelables et solutions de stockage ;
- Électrification rurale et mini-réseaux ;
- Efficacité énergétique et politiques de planification énergétique ;
- Analyse des facteurs affectant la durée de vie des transformateurs électriques et développement de solutions ;
- Innovations technologiques pour la transition énergétique ;
- Toute autre thématique relevant du domaine jugée pertinente pour les priorités nationales de développement.

4. NATURE DES PROJETS ATTENDUS

Les projets devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Recherche collaborative, associant plusieurs institutions nationales et internationales ;
- Approche interdisciplinaire mobilisant différentes disciplines scientifiques ;
- Contribution directe aux priorités nationales de développement ;
- Potentiel d'impact scientifique, économique et social ;
- Intégration structurée de la formation par la recherche (Master et Doctorat) ;
- Stratégie claire de valorisation et de diffusion des résultats.

5. ÉLIGIBILITE

5.1 Institutions éligibles





Les projets devront être portés par un consortium comprenant au moins une institution guinéenne éligible (université publique, institut de recherche scientifique ou laboratoire reconnu) et au moins un partenaire scientifique international.

5.2 Composition du consortium

Chaque consortium devra comprendre dix (10) à quinze (15) enseignants-chercheurs et/ou chercheurs confirmés issus d'universités, d'instituts de recherche ou de laboratoires. Le consortium devra être pluridisciplinaire et inclure une majorité de chercheurs affiliés à des institutions guinéennes.

5.3 Coordonnateur scientifique

Le projet devra être coordonné par un responsable scientifique de nationalité guinéenne, affilié à une institution d'enseignement supérieur ou à un institut de recherche scientifique en Guinée, titulaire d'un doctorat et disposant d'une expérience scientifique confirmée.

5.4 Formation par la recherche

Chaque consortium devra intégrer au moins trois (3) doctorants et au moins cinq (5) étudiants de Master participant activement aux activités de recherche. Les doctorants devront être identifiés et associés au projet dès la phase de soumission de la proposition complète, en collaboration avec les écoles doctorales guinéennes.

6. DUREE ET FINANCEMENT

Durée : 48 mois (2027–2030). Une extension d'une année supplémentaire pourra être accordée en cas de besoin dûment justifié.

Chaque projet pourra bénéficier d'un financement compris entre 4 et 5 milliards GNF. Le programme financera quatre (4) projets pour la première cohorte de ce cycle, soit un par domaine prioritaire.

Le financement sera versé en quatre (4) tranches conditionnées par la validation des rapports scientifiques et financiers :

- 1ère tranche (40 %) : à la signature de la convention de financement et au démarrage du projet ;
- 2ème tranche (30 %) : après validation du rapport scientifique et financier de la première année ;
- 3ème tranche (20 %) : après validation du rapport de la deuxième année ;
- 4ème tranche (10 %) : après validation du rapport de la troisième année.

7. DEPENSES ELIGIBLES





Les financements pourront couvrir les postes ci- dessous L'acquisition d'équipements scientifiques lourds (instruments de mesure, gros appareils de laboratoire, matériel inventorable) n'est pas éligible au PRIG et fera l'objet d'un projet dédié du Ministère.

Postes de dépenses	Plages recommandées	Commentaires
Ressources humaines et formation (bourses doctorales, primes complémentaires aux doctorants, honoraires, appui Master, assistants, experts ponctuels)	25 % – 40 %	Plancher relevé à 25 % pour renforcer la vocation formative du PRIG. Plafond à 40 % pour éviter que le projet ne devienne un mécanisme de rémunération.
Consommables scientifiques (réactifs, produits chimiques, produits de laboratoire à usage unique, petits matériels, fournitures de terrain, logiciels scientifiques)	10 % – 20 %	Les équipements lourds n'étant plus éligibles, ce poste couvre uniquement les consommables. Plage variable selon les domaines.
Activités scientifiques et terrain (missions, enquêtes, transport, expérimentation)	10 % – 20 %	Poste variable selon la nature du projet. Un projet à forte composante terrain (agriculture, mines) se situera en haut de la plage.
Mobilité scientifique internationale (missions à l'étranger, accueil d'experts, conférences)	5 % – 12 %	Plafond ferme à 12 % pour éviter les dérives. La plage basse (5 %) couvre les projets à dominante nationale.
Organisation d'activités scientifiques (ateliers, séminaires, conférences)	3 % – 8 %	Plage resserrée car les coûts d'organisation doivent rester modestes pour un programme national.





Postes de dépenses	Plages recommandées	Commentaires
Publication et valorisation (publications, policy briefs, valorisation des résultats)	5 % – 10 %	Plancher relevé à 5 % : ce poste est systématiquement sous-financé dans les programmes africains. La valorisation de la propriété intellectuelle reste possible sans être une exigence contractuelle.
Coordination et gestion administrative (comptabilité, audit, coordination)	2 % – 5 %	Plafond absolu à 5 %. Poste à justifier explicitement dans le budget.

8. RESULTATS ATTENDUS

Résultats scientifiques

- 20 publications scientifiques indexées (Scopus, Web of Science ou CAMES), soit 5 par projet ;
- 12 communications scientifiques internationales, soit 3 par projet ;
- 4 bases de données scientifiques ouvertes, soit 1 par projet ;
- 4 plateformes ou sites web scientifiques de diffusion des résultats.

Résultats académiques

- 12 doctorants guinéens formés (au moins 3 par projet) ;
- 20 étudiants de Master impliqués (au moins 5 par projet) ;
- 16 séminaires ou ateliers scientifiques organisés.

Résultats de valorisation et d'impact

- Au moins 4 projets pilotes ou démonstrateurs technologiques testés (1 par projet) ;
- Au moins 4 partenariats opérationnels avec des entreprises ou institutions sectorielles ;
- Au moins 4 innovations technologiques ou solutions opérationnelles, selon le potentiel de chaque projet, ;
- 12 notes de politique publique (policy briefs) destinées aux ministères sectoriels.

Résultats institutionnels

- Au moins 8 partenariats scientifiques internationaux formalisés ;





- 12 mobilités scientifiques internationales dans le cadre des projets ;
- 4 consortiums de recherche pluridisciplinaires structurés.

9. Processus de sélection

La sélection comprendra deux étapes successives :

- **Étape 1 – Appel à notes conceptuelles** : les consortiums soumettent une note conceptuelle de 5 pages maximum. Le Comité Scientifique International (CSI) évalue ces notes et sélectionne les candidatures retenues pour la deuxième étape.
- **Étape 2 – Appel à propositions complètes** : les consortiums présélectionnés soumettent une proposition scientifique complète (20 pages maximum). Une évaluation scientifique indépendante est réalisée par le CSI, suivie d'une délibération plénière et d'une validation institutionnelle.

Le meilleur projet de chaque domaine sera retenu.

10. Critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Description	Points
1. Excellence scientifique et originalité	Qualité scientifique de la problématique, pertinence des hypothèses, contribution à l'avancement des connaissances et caractère innovant de l'approche.	25
2. Impact socio-économique potentiel	Capacité du projet à produire des solutions applicables aux secteurs productifs, aux politiques publiques ou au développement technologique national.	20
3. Qualité et complémentarité du consortium	Expertise scientifique des membres, complémentarité disciplinaire, implication des institutions guinéennes et qualité du partenariat international.	20
4. Formation par la recherche	Intégration effective de doctorants et d'étudiants en Master, qualité du dispositif d'encadrement et contribution au développement du capital humain.	10





Critères d'évaluation	Description	Points
5. Méthodologie et plan de travail	Clarté de la méthodologie proposée, cohérence des activités, réalisme du calendrier et solidité de l'approche scientifique.	15
6. Faisabilité technique et financière	Adéquation entre les objectifs, les moyens mobilisés, le budget et les capacités institutionnelles.	5
7. Valorisation et diffusion des résultats	Stratégie de publication, valorisation technologique, transfert et contribution aux politiques publiques.	5
TOTAL		100

11. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

11.1 Note conceptuelle (Étape 1)

Le dossier de note conceptuelle devra comprendre :

Format de rédaction : police Times New Roman, taille 12, interligne simple, marges de 2,5 cm sur tous les côtés, texte justifié, titre principal en taille 14 gras, sous-titre en taille 12 gras, notes de bas de page en Times New Roman taille 10.

- **Note conceptuelle structurée (5 pages maximum, hors annexes) ;**
- **CV synthétiques (2 pages max) du coordonnateur scientifique et des co-coordonateurs ;**
- **Lettres d'intention des institutions partenaires pressenties ;**
- **Liste des doctorants ou potentiels doctorants pressentis avec indication de leur école doctorale.**

Soumission en ligne : les notes conceptuelles devront être déposées exclusivement via la plateforme en ligne du programme, accessible à l'adresse suivante : prig.mesrs.gov.gn. Aucun dossier transmis par courrier électronique ou voie postale ne sera pris en compte.

11.2 Proposition scientifique complète (Étape 2, sur invitation)

Le dossier de proposition complète devra comprendre :

Format de rédaction : police Times New Roman, taille 12, interligne simple, marges de 2,5 cm sur tous les côtés, texte justifié, titre principal en taille 14 gras,





sous-titre en taille 12 gras, notes de bas de page en Times New Roman taille 10.

- **Résumé exécutif du projet (1 page) ;**
- **Proposition scientifique détaillée (20 pages max, hors annexes) ;**
- **Plan de travail structuré en lots de travail (work packages) ;**
- **Description du consortium et CV des chercheurs principaux ;**
- **Liste définitive des doctorants recrutés avec indication de leur école doctorale et de leur thématique de thèse ;**
- **Budget détaillé conforme au canevas budgétaire PRIG ;**
- **Stratégie de valorisation et de diffusion des résultats ;**
- **Lettres d'engagement des institutions partenaires.**

Soumission en ligne : les notes conceptuelles devront être déposées exclusivement via la plateforme en ligne du programme, accessible à l'adresse suivante : prig.mesrs.gov.gn. Aucun dossier transmis par courrier électronique ou voie postale ne sera pris en compte.

12. CALENDRIER INDICATIF

Étape	Période indicative
Validation institutionnelle du programme + Formalisation du CSI	Mai – juin 2026
Lancement officiel de l'appel à notes conceptuelles (Étape 1)	1er juin 2026
Date limite de soumission des notes conceptuelles (J+60)	31 juillet 2026
Évaluation des notes conceptuelles par le CSI	Août – septembre 2026
Notification des présélectionnés – Invitation à soumettre une proposition complète (Étape 2)	Octobre 2026
Date limite de soumission des propositions scientifiques complètes	30 novembre 2026
Évaluation scientifique approfondie + délibération du CSI	Décembre 2026 – janvier 2027





Étape	Période indicative
Contractualisation et démarrage effectif des projets	Février 2027
Rapport scientifique et financier – Année 1	Janvier – février 2028
Évaluation externe indépendante à mi-parcours	Juillet – août 2028
Rapport scientifique et financier – Année 2	Janvier – février 2029
Rapport scientifique et financier – Année 3	Janvier – février 2030
Rapport scientifique et financier final – Année 4	Janvier – février 2031
Évaluation externe indépendante finale et clôture du programme	Février – avril 2031

Plateforme de soumission : toutes les candidatures (notes conceptuelles et propositions complètes) devront être soumises exclusivement en ligne via prig.mesrs.gov.gn. Aucune soumission par courrier électronique ou voie postale ne sera acceptée.

13. CONTACTS ET INFORMATIONS

Le dossier officiel de l'appel à projets PRIG peut être obtenu auprès des structures suivantes :

Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

BP : 2201 – Kaloum, Conakry – République de Guinée

Email : dgrs@mesrs.gov.gn | Tél. : +224 628 33 67 63

Bureau de Stratégie et de Développement (BSD)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

BP : 207 – Kaloum, Conakry – République de Guinée

Email : dg.bsd@mesrs.gov.gn | Tél. : +224 622 84 08 54

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique invite les universités, instituts, instituts de recherche scientifique, laboratoires et partenaires internationaux à soumettre des propositions ambitieuses et innovantes, capables de faire de la recherche scientifique un levier concret de transformation économique et sociale durable pour la Guinée.





Conakry, le 1er juin 2026

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Dre Diaka SIDIBÉ

A large, stylized logo in a light pink color. It features a silhouette of a person wearing a traditional Guinean headdress, standing on a large, cursive script of the word 'Guinée'.

